DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATION
Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
Pour : 9 Contre : Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 26 JUIN 2026
Et publication du : - 2 JUIL. 2026

L'an 2026, le 25 juin à 9 h 00 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Lapugnoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Résidence du Parc de LAPUGNOY sous la présidence de Yannick DESFONTAINES, Président du CCAS, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux membres du Conseil d'Administration le 19 juin 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 19 juin 2026.

Présents : M. Yannick DESFONTAINES, M. Elie DUBUS, Mme Stéphanie DUFRASNE, Mme Stéphanie GORYNIA, M. Adrien LALART, Mme Monique BULTEL, Mme Émile LE FOLL, Mme Fanny RYCKEBUSCH, M. Patrick DELANNOY,

Excusés :

Absents : Mme Linda DURCZEWSKI, Mme Brigitte MARIAGE

A été nommé secrétaire : M. Élie DUBUS

D20260625-01 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET PRINCIPAL C.C.A.S

Après avoir pris connaissance des éléments de **l'Annexe 1** présentant le Compte de Gestion dressé par le Trésorier.

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ait été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le Compte de Gestion du Trésorier est en accord complet avec le Compte administratif de Monsieur le Président qui statut :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025 ;
2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Adopte le compte de gestion 2025 du Budget Principal C.C.A.S.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

Yannick DESFONTAINES
Président du C.C.A.S

C.A.S. de LAPUGNOY 62122

REÇU LE 26 JUIN 2026

SOUS PREFECTURE DE BETHUNE PAS-DE-CALAIS

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès des services du CCAS de Lapugnoy
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille